

Délibération procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Madame la première adjointe donne lecture de la demande de la trésorerie de Saint-Chaptes imposant une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, pour une créance d'un administré. Après discussion, le conseil municipal accepte la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- Projet de signature de la motion de soutien à la poste refusé
- Redémarrage du chantier de la RD 6110 semaine 25
- Appel à projet chantier d'insertion 2020 (dossier pour le four à chaux à déposer)

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

La 1^{ère} adjointe,

